

CHARTRE EDITORIALE ou « A vos plumes, à vos plumes... d'accord mais je fais comment ? »

[et_pb_section bb_built= »1″][et_pb_row][et_pb_column type= »4_4″][et_pb_text _builder_version= »3.12.2″]

Petite chartre pour rappeler les principes essentiels d'indépendance, de liberté et de fiabilité de l'information et de préciser les droits et devoirs des personnes qui alimentent de leurs articles, la Newsletter « L'ECHO DU STETHO » et le Site Internet « LE STETHO », du comité de rédaction et du rédacteur en chef

Règle N° 1 : Toujours à l'Esprit la vocation la Newsletter « L'ECHO DU STETHO » et du Site Internet « LE STETHO », tu garderas !

- Renforcer une dynamique interprofessionnelle attractive et conviviale
- Partager l'information et l'actualité médicale avec l'ensemble du personnel médical, paramédical, médico-social sur le territoire de la CODAH médico-
- Mettre en valeur l'efficacité des soins sur le territoire de santé de la CODAH, pour une meilleure prise en charge des patients

Règle N° 2 : l'intérêt des sujets pour les praticiens médicaux, tu privilégieras !

Les sujets doivent nécessairement avoir un intérêt pour les praticiens médicaux en priorité. Ils sont sélectionnés par le rédacteur en chef et le comité de rédaction. Les sujets proposés sont rédigés par les médecins ou paramédicaux, du secteur public ou privé du territoire.

Règle N°3 : Toujours confraternel à l'égard des uns et des autres, tu resteras !

Ton article peut mettre en avant tes compétences ou ton travail, tout en restant confraternel, dans le respect des **règles de déontologie** et du Conseil de l'ordre.

Règle N°4 : Les articles scientifiques, de références scientifiques avérées, tu annoteras !

Règle N°5 : d'un titre, de quelques lignes d'accroche, et d'un visuel (photo ou illustration libre de droit) et si possible d'une photo de son auteur, **chaque article, tu accompagneras !**

Règle N° 6 : Pour une meilleure lisibilité et dynamique de lecture, quelques règles de longueur d'articles, tu observeras !

- article de fond : 1000/ 1500 mots

- brève : 500/ 1000 mots
- article informatif : 300/ 500 mots

(le nombre de mot d'un texte est indiqué, dans Word, dans la barre d'outil en bas à gauche)

Et enfin

Règle N° 7 : [aux référents, comité de lecture et directeur de publication, tes propositions tu enverras !](#)

SI ces règles tu observes, le comité de rédaction composé de médecins représentatifs de notre territoire de santé, lui aussi vigilant sera :

Devoir N°1 : Au bon équilibre des articles en fonction des sujets et thèmes*, pour maintenir une dynamique, **il veillera !**

Devoir N° 2 : Du bon équilibre des contributeurs afin de conserver une représentativité de l'ensemble des acteurs de la sphère médicale locale, en limitant à 10 articles / an / contributeur, **il répondra !**

Devoir N° 3 : Pour chaque édition de Newsletter, les articles il sélectionnera !

Devoir N° 4 : A l'ensemble des professionnels du secteur médical, paramédical et médicosocial concernés **abonnés** via le formulaire d'abonnement, **la Newsletter il diffusera !** (L'ensemble des articles seront hébergés sur le site www.lestetho.fr en libre accès)

Retrouvez l'ensemble de ces informations dans notre [petit guide téléchargeable ICI](#)

*liste non exhaustive des rubriques proposées :

- Actus médicales (Articles de vos actualités, Cas cliniques, Recherches et thèses, Aspects juridiques, Va et vient)
- Actus des tutelles et partenaires (Codah, Cpam, ARS, Syndicats et unions professionnelles, associations de patients)
- Formations, culture et manifestations
- Nous avons lu pour vous
- Petites annonces
- Courrier des lecteurs
- Divers et variés

[/et_pb_text][et_pb_column][et_pb_row][et_pb_section]